

QUATRIEME ET AVANT DERNIERE REUNION DES NEGOCIATIONS DE L'ACCORD D'ENTREPRISE

Lors de cette réunion, la délégation **F.G.A.A.C.** est représentée par :

M. Manuel MARTINEZ, M. Jérôme GUIDO et M. Stéphane AGNERAY.

Les membres des différentes délégations syndicales, ainsi que Mme MARTINEZ, M. COSTA, et M. DELACHAMBRE étaient présents pour le début de la réunion.

M. COSTA nous a présenté M. BROSSET, le nouveau directeur des ressources humaines.

La direction a demandé aux différentes délégations de formuler des propositions, suite au projet de l'accord d'entreprise présenté lors des précédentes réunions.

LA **F.G.A.A.C.** DECIDERA DE DEPOSER UN PREAVIS DE GREVE NATIONALE

En préambule de notre intervention, nous avons rappelé que nous ne souhaitons pas de conflit, mais que les propositions de la direction, depuis le début de ces négociations, nous amèneraient à coup sûr à la grève.

La direction doit bien prendre en compte ce paramètre important pour l'avenir de tous, et nous demandons une nouvelle fois, de revenir à la prochaine et dernière réunion, avec des solutions bien plus favorables que celles proposées actuellement.

Nous estimons qu'il n'est pas envisageable et raisonnable de s'asseoir à une table des négociations, sans garder à l'esprit que la seule richesse de l'entreprise reste les salariés, et particulièrement le personnel de l'exploitation, que nous devons respecter quotidiennement.

Nous avons dépensé beaucoup d'énergie pendant ces discussions, afin de ramener les accords d'entreprise au niveau d'une convention collective déjà bien basse, mais qui doit être pourtant un socle permanent sur lequel nous devons tous nous appuyer.

Si la seule porte de sortie qui se profile est un mouvement social, il ne se fera que dans un système de valeurs communes à tous les salariés.

Nous devons et avons la capacité de nous mobiliser et de nous réunir au sein d'une même et juste cause.

Nous devons donner une dimension collective à notre projet, et définir ensemble nos priorités et revendications.

Des accords d'entreprise sont mis en place pour de nombreuses années, nous avons donc cette responsabilité commune de nous protéger au mieux et sur le long terme.

SI LA DERNIERE REUNION PREVUE LE 15 SEPTEMBRE n'apportait aucune avancée significative dans nos revendications, et en vue d'éviter un arrêt de travail de longue durée, la **F.G.A.A.C.** décidera de déposer un **PREAVIS DE GREVE NATIONALE**.

NOUS DIFFUSERONS LARGEMENT NOS REVENDICATIONS PAR UNE ACTION DE GREVE MEDIA TISEE.

Le processus des négociations engagées, pendant la période estivale, a été mené en passant trop rapidement sur des points importants. Nous n'avons plus le choix, c'est une étape importante qui se présente à nous et que nous devons franchir avec succès.

LA PRISE DE DECISION NE PEUT PLUS RESULTER UNIQUEMENT DE L'ARBITRAIRE DE L'ACTIONNAIRE, mais doit associer les autres parties prenantes, dont les salariés sont au premier rang.

Malheureusement, nous reprochons à la direction d'être arrivée dès le début des négociations, avec un projet déjà tout ficelé d'avance, n'offrant qu'une petite marge de manœuvre et dont la finalité ne sera que plus préjudiciable à l'avenir de tous les salariés d'Euro Cargo Rail.

La direction est-elle capable de répondre aux attentes des salariés, lorsque l'amalgame est fait sur certains points, en comparant notamment le travail de jour et de nuit, justifiant ainsi le paiement des heures supplémentaires sur 12 semaines pour le calcul de la moyenne ?

La direction est-elle capable de réaliser enfin des plannings et des grilles de roulements crédibles, lorsqu'elle mélange volontairement ou non le planning et le facultatif à la semaine ?

La **F.G.A.A.C.** souligne toutes les ambiguïtés relevées dans le discours de la direction qui nous explique pourtant qu'elle fait son maximum.

Les négociations ont été menées en passant sur de nombreux sujets importants, c'est pourquoi nous demandons que les points repris ci-après soient intégrés dans l'accord d'entreprise :

-  Le **3^{ème} Repos journalier hors résidence (RHR)** n'est pas **envisageable ni souhaitable**, pour des raisons d'éloignement durable et répétitif avec les familles ;
-  A partir du **2^{ème} RHR** une compensation de **120^{euros}** minimum devra être versée ;
-  Les disponibilités n'existent pas et pourtant le personnel est trop souvent utilisé dans ce système. Nous demandons une compensation de **40^{euros}** minimum par journée d'astreinte (ou disponibilité) effectuée ;
 1. Attribuée aux **ADC/AFR** ;
 2. Les **AFR** ;
 3. Les **Agents de la maintenance** ;
 4. Les **Planificateurs** ;
 5. Les **Agents de la Coordination** ;
 6. Et les **Cadres sécurité**.
-  L'affectation temporaire doit être strictement encadrée et s'effectuer **uniquement sur du volontariat**.
 1. L'affectation doit être définie avant le début de la mission ;
 2. Une compensation de **60^{euros}** minimum par journée utilisée sera versée systématiquement ;
 3. Et une salle de prise de service doit être présente ou créée sur le lieu de l'affectation, afin de préparer correctement sa mission.
-  Dans le cadre du suivi de la politique d'individualisation des salaires, qui doit s'assurer du respect du principe d'égalité entre **LES HOMMES ET LES FEMMES**, la direction doit mettre en œuvre une enveloppe salariale spécifique, pour répondre à la « contrainte légale » de 2010 ;
-  Nous avons expliqué à la direction que le calcul du contingent d'heures supplémentaires sur une période de 12 semaines, serait pénalisant et ne remporte aucune adhésion de la part des salariés. La direction nous a proposé un nouveau mode de calcul, basé sur les impératifs d'organisation de l'entreprise par rapport aux demandes des clients, afin d'assurer du trafic Fret dans l'unique but de pérenniser l'outil de travail et de ce fait, acquérir de nouveaux marchés. Nous proposons donc que ce calcul des heures supplémentaires se fasse à partir de **151,67 heures** pour la durée mensuelle.

En contre partie, nous demandons la mise en place dans chaque Unité Opérationnelle/Annexe :

 1. D'une augmentation de salaire de **300^{euros}** minimum pour tous les salariés, afin d'accompagner cette modification ;
 2. D'un planning ferme sur une période d'au moins **5 semaines glissantes** ;
 3. D'un planning **sans modifications** et fiable sur du long terme ;
 4. D'un délai de prévenance de **48h** minimum, en cas de modification du planning dans la même tranche horaire ;
-  Le panier repas versé directement sur le salaire en fin de mois doit rester à **20^{euros}**, et le panier de nuit de **7^{euros}** doit être cumulable avec ce premier.
 1. Tous les salariés doivent être concernés par ce système et pas uniquement les roulants ;
 2. La plage horaire 11h30/13h30 et 18h30/20h30 doit couvrir **soit une partie, soit sa totalité**.
-  Définir un temps de conduite maximal de **7 heures**, pour les ADC responsables d'un engin de traction et d'un véhicule **dans une même journée de travail**.
-  Rétrécir la période du 01 mai au 31 octobre du dispositif d'attribution des congés, pour **la remplacer** par la plage d'absence **de juin à septembre**.
-  Le versement d'une compensation de **60^{euros}** pour le travail dominical.



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement



Manuel Martinez
Secrétaire National de l'USEF ECR
Fédération : 01 40 18 44 40
MLE : +33 6 87 79 52 92
martinez.manuel@fgaac.org

Jérôme Guido
Secrétaire d'Union Métier Fret ECR
Fédération : 01 40 18 44 40
MLE : + 33 6 86 30 22 62
guido.jerome@fgaac.org

Stéphane Agneray
MLE : +33 6 73 12 34 87
agneray.stephane@fgaac.org

F.G.A.A.C. - 20, RUE LUCIEN SAMPAY - 75010 PARIS - METRO : JACQUES BONSERGENT - <http://www.fgaac.org>